

DEPARTEMENT

DEUX-SEVRES

Accusé de réception en préfecture
079-217903202-20250318-3-13-03-2025-DE
Date de télétransmission : 18/03/2025
Date de réception préfecture : 18/03/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SURIN**

Séance du 13 mars 2025

Nombre de membres	
En exercice	Qui ont pris part à la délibération
14	10

Date de la convocation
6 mars 2025

Date d'affichage
19 mars 2025

Numéro délibération
3-13/03/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 13 mars à 20 h 30, le conseil municipal de Surin s'est réuni à la mairie de Surin sous la présidence de Monsieur Philippe Jeannot, Maire.

Membres présents : MM. Delplancq Thierry, Mmes Raphel Hélène, Fourré Cindy, MM. Chasseau Fabrice, Weill Rémi, Riccucci Sébastien, Blanchet Bernard, Mme Dubois-Massé Annie et M. Vandé Yves

Membres absents : MM. Mozzi-Ravel Jacques (pouvoir à Delplancq Thierry), Mme Quinard Christine (pouvoir à Philippe Jeannot), M. Brun Samuel, et Mme Kilque Sylvie (pouvoir à Riccucci Sébastien)

Quorum : 8

Secrétaire : Blanchet Bernard

Objet de la délibération : **Taux d'imposition 2025**

M. le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition communaux à savoir :

- Taxe Foncière sur le Bâti : 29,56 %,
- Taxe Foncière sur le Non Bâti : 43,30 %.
- Taxe d'Habitation : 13,11 %

La recette est estimée à 170 000 euros.

Les taux ci-dessous sont approuvés à l'unanimité par vote à main levée par le conseil municipal.

Pour copie conforme, Surin le 13 mars 2025,

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

Et publication

Le 9 mars 2025

Président P. Jeannot	Secrétaire B. Blanchet
	